

## CHR, PERMIS D'EXPLOITATION

---

- Source: Loi 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances.  
Décret 2007-911 du 15 mai 2007
  
  - Objet: formation obligatoire pour les nouveaux exploitants de débits de boissons et restaurants. Cette formation de 3 jours<sup>(1)</sup> doit permettre aux nouveaux exploitants de maîtriser les règles relatives à la prévention et à la lutte contre l'alcoolisme, la protection des mineurs, la répression de l'ivresse publique, la législation sur les stupéfiants, la lutte contre le bruit,...
  
  - Personnes concernées
    - à compter du 2 avril 2007, toute ouverture, mutation, translation de licence II, III et IV.
    - en sus, à compter du 2 avril 2009, se rajoutant les « petites licences restaurant » et « les licences restaurant ».
  
  - Permis d'exploitation: ce permis, valable 10 ans, est délivré par l'organisme formateur à l'issue des 3 jours de formation. Il devra être présenté lors de la mutation de licence en Mairie et au plus tard, pour les mutations intervenant à compter du 2 avril 2007, le 15 janvier 2008.
  
  - Organismes formateurs: les principaux syndicats professionnels ont mis en place leur module de formation.
- A titre indicatif, coût CSIH 35 ([www.csih35.com](http://www.csih35.com) - téléphone : 02.99.36.00.59.)
- 3 jours = nouvel exploitant ⇒ 700 Euros HT.
  - 1 journée = exploitant expérimenté ⇒ 300 Euros HT.
- 
- Numéro Azur pour plus de renseignements : 0810 122 368

*(1) formation ramenée à une journée pour les exploitants ayant une expérience professionnelle d'au moins 10 ans.*